

PROCES VERBAL
Du Conseil Municipal du 3 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

M Thierry SEGURA **Maire**,
M Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET **Adjoint** au Maire,
M Jean-Paul ANGLADE, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Sonia CORNEBISE, Mme Katy PERCHEREAU, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES : M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

ABSENT NON REPRESENTE : M Romain SUINOT

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal 21 mars 2026**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

- **Désignation du secrétaire de séance :** M Pierre de MONTALEMBERT

- **Présentation des décisions prises depuis le dernier conseil municipal**

- Décision n° 2-2026 pour la signature de la convention de service de médecine professionnelle et préventive avec le CDG 77
- Décision n° 3-2026 pour la signature du contrat 2026 avec les services informatiques de la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine.

- **Délibération sur le vote du compte financier unique** M le Maire quitte la salle du Conseil, M Philippe BARRAULT prend la présidence du Conseil,

A l'unanimité, le Conseil Municipal

Vote les chiffres du compte financier unique 2025 ci-dessous exprimés. A l'issue du vote M le Maire reprend la présidence.

CFU 2025	Dépenses	Recettes	Total
Exercice 2025			
Fonctionnement 2025	+ 334 624,59 €	+ 376 463,71 €	+ 41 839,12 €
Investissement 2025	+ 147 568,32 €	+ 114 258,52 €	- 33 309,80 €
Total	+ 482 192,91 €	+ 490 722,23 €	
Résultats Reportés 2024			
Fonctionnement	- €	+ 342 460,63 €	+ 342 460,63 €
Investissement	+ 4 348,55 €	- €	- 4 348,55 €
Restes à réalisés 2025			
Investissement	+ 6 461,00 €	+ 52 600,00 €	+ 46 139,00 €
Résultats de clôture			
Fonctionnement			+ 384 299,75 €
Investissement			- 37 658,35 €

- **Délibération sur l'affectation du résultat**

A l'unanimité le Conseil Municipal,

Vote l'affectation de résultat ci-dessous exposée.

Excédent de résultat de fonctionnement de 384 299.75 €

Excédent de résultat d'investissement de 8 840.65€

Résultats de l'exercice 2025 – Commune de Boissettes

Résultat de fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice 2025	+ 41 839,12 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne R 002 au BP 2025	+ 342 460,63 €
C. Résultat à affecter (A+B)	+ 384 299,75 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

D. Solde d'exécution d'investissements 2025	- 33 309,80 €
E. Solde d'exécution cumulé d'investissement Ligne D 001 au BP 2025	- 4 348,55 €
F. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2025	+ 46 139,00 €
Excédent de financement (D + E + F)	+ 8 840,65 €

Affectation du résultat : C = G + H	+ 384 299,75 €
G. Affectation en réserve R1068 en investissement	- €
H. Report en fonctionnement Ligne R 002 au BP 2025	+ 384 299,75 €

- **Délibération sur la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la commune de Boissettes, au sein du Syndicat des Energies de Seine-et-Marne**

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne en qualité de représentants titulaires Monsieur Jean-Paul ANGLADE et Monsieur Philippe BARRAULT ;

Désigne en qualité de représentant suppléant Monsieur Grégory THIBAUD.

- **Délibération sur la motion de censure proposée par le Syndicat des Energies de Seine-et-Marne sur la compétence « distribution d'électricité et gaz » qui sera transmise à Monsieur le Premier Ministre.**

Considérant la nécessité du rôle des syndicats d'énergie en qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz et le soutien financier aux communes,

Considérant la volonté du gouvernement de soumettre au débats parlementaires un projet de loi de décentralisation afin de confier au département, la mission qu'exerce le Sdesm (Syndicat des Energies de Seine-et-Marne), sans engagement de financement pour les communes,

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vote la motion de censure portée par la FNCCR (Fédération National des Collectivités Concédantes et Régies) et le SDESM

Autorise Monsieur le Maire à transmettre la délibération de la commune à Monsieur le Premier Ministre.

- **Délibération sur la désignation de deux représentants de la commune aux instances de la SPL (Société Publique Locale)**

La Société Publique Locale est une société détenue exclusivement par les collectivités territoriales afin de réaliser des missions via des contrats de commande publique. Permettant aux collectivités de mutualiser leurs moyens, pour mener des projets communs, comme, l'aménagement du territoire.

Afin de siéger aux assemblées de la SPL, les communes doivent désigner des représentants,

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne Monsieur Thierry SEGURA pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Melun Val de Seine Aménagement, et

Désigne Monsieur Philippe BARRAULT pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Tour de table :

❖ Aménagements

- Un embellissement du rond-point des rues Mont aux Lièvres et Brouard, est prévu.
- L'aire de retournement chemin des Praillons va subir une rénovation.
- Un chemin PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sera créé entre le terrain de tennis et la maison des associations.

❖ Communication

Les élus du Conseil Municipal sont invités à alimenter le journal de Boissettes pour relater la vie de leurs missions.

Secrétaire de séance

Pierre de MONTALEMBERT



Le Maire,

Thierry SEGURA



